



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI

2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Parnans, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain ROBIN, Maire.

Présents : Alain ROBIN, Isabelle JANVIER, Philippe BOYER, Jacky CHOMEL, Stéphanie GUILLERMET, Sébastien MOURRAT, Frédéric REGACHE.

Pouvoir : Anthony DORONZO donne pouvoir à Isabelle JANVIER.

Excusé : Nicolas SCHEICHTELE

Absents : Jean Benoît TONI, Pierre CANTAGRILL

Nombre de conseillers présents : 7

Quorum : 6

Secrétaire de séance : Isabelle JANVIER.

La séance est ouverte à 20h30.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 7 avril 2025. Il rappelle les points à l'ordre du jour de cette séance. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Isabelle JANVIER est désignée secrétaire de séance par ses pairs.

1. Mise en œuvre du RIFSEEP (IFSE et CIA)

Monsieur le Maire rappelle qu'il revient à l'assemblée délibérante de fixer, dans le respect des textes en vigueur, les modalités et plafonds du régime indemnitaire applicable aux agents.

Il propose d'instaurer le nouveau régime indemnitaire composé de deux éléments :

- L'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise), indemnité principale valorisant les fonctions exercées ;
- Le CIA (Complément Indemnitaire Annuel), lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Un vote a lieu. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la délibération n° 20/2025.

2. Décision modificative du budget n° 1

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget, afin d'ajuster certaines lignes budgétaires. Il propose les modifications suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R 001 : Solde d'exécution section investissement	1.00 €	
Total R 001 : Solde exécution investissement reporté	1.00 €	
R 1323 : Subv. Non transf. Département		1.00 €
Total R 13 : Subventions d'investissement		1.00 €

Un vote a lieu. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la délibération n° 21/2025.

3. Avenant à la convention de mandat avec Valence Romans Agglo dans le cadre de la signature de la convention pour la lutte des déchets abandonnés avec CITEO

M. le Maire rappelle que CITEO a élaboré une convention de soutien pour la lutte contre les déchets d'emballages ménagers abandonnés diffus. Cette convention a été proposée à toutes les communes et groupements de communes à fiscalité propre ayant en charge la gestion de déchets issus des produits d'emballages relevant de son agrément et qui sont produits dans le cadre d'opérations de nettoyage. Il rappelle que la convention prévoit également des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.

Afin de signer la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus, CITEO a proposé aux communes volontaires de signer une convention de mandat dont Valence Romans Agglo serait le mandataire. Les soutiens seront donc versés par CITEO à la communauté d'agglomération, charge à elle de les répartir entre les collectivités mandantes.

Par délibération en date du 12 mai 2025, le conseil municipal a approuvé la signature de la convention de mandat avec Valence Romans Agglo et les communes du territoire.

Cette convention a été signée par 43 communes. Or, depuis la signature de cette dernière, 8 communes ont émis le souhait de rejoindre le groupement : Beauregard-Baret, Le Chalon, Crépol, Eymeux, Geyssans, Peyrus, Rochefort-Samson et Triors.

Comme prévu à l'article 7 de la convention de mandat, la modification du périmètre doit donner lieu à la signature d'un avenant n° 1 qui entrera en vigueur à la date de sa signature par les différentes parties.

Un vote a lieu. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la délibération n° 22/2025.

La séance est levée à 22h.

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 mai 2025 approuvé à l'unanimité lors de la séance du 16 juin 2025.

Le Maire
Alain ROBIN

Le Secrétaire de séance
Isabelle JANVIER



A blue ink signature of Isabelle Janvier.

